



AVIS PUBLIC

Publication du règlement 20-1078

Relatif aux dépenses d'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA)

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

- que le conseil municipal a adopté le 9 novembre 2020 le Règlement ci-dessus mentionné,
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance,
- que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a approuvé ce règlement le 22 janvier 2021,
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 25 janvier 2021.

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Donné à Saint-Donat, ce 25 janvier 2021.

Signé par : Stéphanie Russell

Stéphanie Russell
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Russell, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 25 janvier 2021, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 25 janvier 2021.

Signé par : Stéphanie Russell

Stéphanie Russell
Greffière adjointe